



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013**

DATE DE CONVOCATION

16 octobre 2013

DELIBERATION N°60/2013/M-T

**Portant création d'un marché rural sur le territoire de la
Commune de Montsinéry-Tonnégrande**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT TROIS OCTOBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie BATAILLIE, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Rosaline CAMILLE ayant donné procuration à Madame Patricia BEAUNOL.



.../...

Délibération n°60/2013/MT
Portant création d'un marché rural sur le territoire
Commune de Montsinéry-Tonnégrande

Objet : Création d'un marché rural sur le territoire communal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Un marché rural temporaire a été mis en place depuis quelques mois sur le territoire communal. Celui-ci a lieu tous les dimanches de 7 heures à 15 heures de manière alternée entre les deux bourgs.

L'organisation de ce marché est effectuée par l'association « les campagnardes » avec le soutien de la collectivité.

Néanmoins, afin de soutenir davantage le développement du commerce local d'une part et de satisfaire les besoins de la population d'autre part, il y a lieu d'entériner officiellement la mise en place d'un marché rural sur le territoire communal reprenant les mêmes conditions de fonctionnement que le marché temporaire.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser la création d'un marché rural sur le territoire communal.
- Attribuer l'organisation dudit marché à l'association « les campagnardes ».
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport n°62/MT/2013 relatif à la création d'un marché rural sur le territoire communal,

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : AUTORISE la création d'un marché rural sur le territoire communal.



Article 2 : ATTRIBUE l'organisation dudit marché à l'association « les campagnardes » et en cas de dissolution de cette dernière un appel à projet sera lancé en vue de l'organisation du marché rural de Montsinéry-Tonnégrande.

Article 3 : AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 23 octobre 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 04 NOV. 2013

